

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « **RÈGLEMENT #246-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200-847 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SES AMENDEMENTS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE** » a été adopté le 15 janvier 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca) ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107<sup>e</sup> rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

**Donné à Beauceville ce 22<sup>e</sup> janvier, deux mille vingt-cinq.**



Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier